

Séance du jeudi 06 avril 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 29/03/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

Présents : 10

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA,
Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Représentés: ZUBER Sophie par ELDIN Sabrina

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Vote des taux de la fiscalité directe locale - Année 2023 - 004_2023

Par délibération du 22 mars 2022 , le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 37.48 %

TFPNB :74.56 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 11.97 %

TFB :37.48 %

TFPNB : 74.56%

Le Maire,
Patrick Marcel